

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

LA

GAZETTE DES FAMILLES

Canadienne et Acadienne.

JOURNAL RELIGIEUX, AGRICOLE ET D'ÉCONOMIE DOMESTIQUE.

Vol. 4. Cap Rouge, 16 Juin 1873. No. 17.

RÉDACTEUR-PROPRIÉTAIRE : L'ABBÉ N. A. LECLERC.

S O M M A I R E

Notre publication. — Entretien sur la famille. — Chronique.
— Monde religieux.

Notre publication.

Nous tenons à la *Gazette des Familles*, suivant le langage populaire, comme aux yeux de notre tête, et ce sont les lettres si nombreuses et si pleines d'encouragement que nous avons reçues, surtout du clergé, qui nous ont appris à y attacher cette importance, en nous dévoilant le bien qu'elle a déjà opéré, et celui qu'elle doit encore faire. Cependant, malgré cet attachement, nos travaux trop multipliés, pour la faiblesse de notre santé, joint au désir que nous avons de faciliter aux abonnés de cette publication, le moyen de recevoir aussi les *Annales de la Bonne Ste. Anne*, nous forcent d'opérer quelque changement, au programme que nous avons suivi jusqu'à ce jour. Les sujets qui rempliront nos colonnes ne varieront pas, et le peu de temps que nous voulons gagner, sera tout à l'avantage des lecteurs.

Voici en deux mots, la modification que nous projetons :

À commencer du 15 octobre prochain, c'est-à-dire, avec la 5^e année, la *Gazette des Familles*, au lieu de paraître tous les quinze jours, ne paraîtra qu'une fois par mois, ayant le même format et le même nombre de pages. Ce changement réduira le prix de la souscription de moitié, et chaque abonné n'aura à payer, pour l'abonnement et le postage que trente-six sous par année. De cette manière, tous ceux qui tiennent à la *Gazette*, mais qui voudraient aussi recevoir les *Annales*, pourront s'abonner à ces deux publications, en ne déboursant, au plus, que 5 à 6 sous, en sus de ce qu'ils paient aujourd'hui, pour la *Gazette* seule.

Mais, qu'on n'oublie pas que nous avons droit au prix du postage, comme à celui de l'abonnement ; et d'autant plus que nous déboursions au delà de deux cents piastres, pour cet objet. Il y en a qui croient s'acquitter à notre égard, en payant le prix du postage au maître de poste de leur paroisse ; ils se trompent ; c'est à nous que reviennent ces faibles montants.

Nous annonçons d'avance ce que nous ferons l'année prochaine, si la Providence nous prête vie, afin que ceux qui veulent nous continuer leur appui, puissent nous faire connaître, d'ici à la fin de l'année, les nouveaux abonnés qu'ils enrôleront, pour la *Gazette des Familles*. En terminant, tout en leur offrant nos plus sincères remerciements pour ce qu'ils ont déjà fait, nous les prions de vouloir bien vous faire connaître, si les abonnements demandés sont pour la présente année, ou pour l'année prochaine.

Quatorzième entretien sur la Famille.

L'HOMME, LA FEMME ET LEURS DEVOIRS ENVERS LEURS ENFANTS.

Quatrième devoir.—De la correction.

—
(Suite)

Pères et mères, selon l'expression très énergique de nos livres sacrés, vos enfants sont portés au mal, dès leur plus tendre enfance ; il est donc nécessaire, que par de sages remontrances, et même, par de justes corrections, vous corrigiez leurs mauvais penchans, et que vous redressiez leurs inclinations vicieuses. Voyez ce que vous faites, dans un autre ordre de chose bien moins important ? lorsqu'un arbre de votre jardin prend une mauvaise direction, alors que faites-vous ? Le laissez-vous grandir avec cette défectuosité ? Au contraire, ne vous empressez-vous pas, de le redresser, en lui donnant un bon tuteur ? Voilà précisément ce que vous devez vous empresser de faire, à l'égard de vos enfants. Vous devez, au moyen d'avis salutaires, et même, s'il le faut, par de justes punitions, les redresser, dès qu'ils annoncent de mauvais penchans, ou qu'ils manifestent des inclinations vicieuses.

Lorsque vous avez un jeune cheval rétif, ou qui a d'autres graves défauts, loin de le laisser grandir avec ces vices, vous le mettez bien vite entre les mains d'un maréchal, pour le faire corriger. Et vous ne feriez rien, pour redresser les torts de vos enfants ?

Ah ! pères et mères, comprenez donc bien

une bonne fois, que lorsque vous refusez de corriger vos enfants, dans les cas où la correction leur est nécessaire, ou même seulement utile, vous êtes vraiment leurs ennemis, et que vous leur faites un mal immense, incalculable, en les laissant grandir avec des défauts et des vices, qui, plus tard, leur attireront toutes sortes de désagréments, pour la vie présente, et probablement, la damnation pour l'éternité !

Bien plus, parents chrétiens, en négligeant de corriger vos enfants, quand ils méritent de l'être, vous vous faites à vous-mêmes un mal irréparable ; parceque, lorsque les défauts et les vices de vos enfants auront grandi avec eux, et se seront développés avec le temps, vous en éprouverez vous-mêmes de bien graves inconvenients. Alors, vous en gémirez amèrement, vous désirerez les corriger à tout prix ; mais ce sera trop tard ; le mauvais pli sera pris, il n'y aura plus moyen de le faire revenir.

Parents imprudents, permettez-nous de vous le dire, en refusant de corriger vos enfants, lorsqu'ils méritent la réprimande ou la punition, non seulement vous vous faites, et vous leur faites un grand tort, mais encore vous portez un immense préjudice à la société, qui plus tard, aura à souffrir de grands dommages, par suite des défauts et des vices de ces enfants, n'importe quel genre de vie ils embrasseront. Pour vous convaincre de la vérité de ce que nous avançons, consultez ces paresseux, ces menteurs de profession, ces ivrognes qui traînent les chemins, comme de vils animaux, ces blasphémateurs qui s'attaquent au ciel, tous les

jours, et provoquent Dieu au combat, ces voleurs qui ne vivent et ne s'enrichissent que de leurs rapines, ces médisants, ces calomnieux, qui sont la terreur de leurs voisins, enfin toutes ces personnes qui sont de véritables fléaux pour la société, et ses plaies les plus incurables, et s'ils veulent être sincères, ils vous répondront : " les défauts qu'on nous reproche, nous les devons à nos parents ; soit parcequ'ils nous en ont donné l'exemple, soit parcequ'ils ne nous ont pas corrigés, quand ils ont aperçu en nous ces défauts naissants. Enfin, nous sommes ce que nos pères, ou nos mères, ou nos précepteurs nous ont faits. " Quelle sentence terrible pour des parents ! Et pourtant, le souverain juge sera forcé de la ratifier, au jugement dernier ! Et que de pères et de mères seront alors damnés, pour n'avoir pas corrigé les défauts, ou les vices de leurs enfants ! Voilà pourquoi St. Paul est forcé de déclarer : " que les parents qui sont négligents sur ce point, ont, en quelque sorte, perdu la foi, et sont pires que des payens.

Voici à l'appui de ce qui précède, une histoire que vous avez tous entendu raconter, mais qu'il est bon de vous rappeler, tant que vous ne serez pas assez courageux pour vous corriger.

Un jour, un fils est conduit à l'échafaud, pour y être pendu, en punition de vols considérables dont il s'était rendu coupable. Une grande foule était accourue, pour être témoin du supplice de ce tout jeune homme. En sa présence, le coupable fit des aveux qui dénotaient qu'il avait exercé son triste métier depuis son enfance.

Au moment où le bourreau allait lancer ce misérable dans l'éternité, celui-ci demanda, comme une grande faveur, de faire venir sa mère, qui se trouvait dans le voisinage du lieu de l'exécution. Cette grâce lui fut accordée, et la mère arriva toute en larmes, et en poussant les gémissements les plus déchirants. En l'apercevant, le jeune homme, la fit approcher près de lui. Elle ne se fit pas prier, car elle crut que s'était pour lui donner le baiser d'adieu. Mais, au lieu de ce témoignage d'affection, le coupable prit l'oreille de sa mère entre ses dents, la lui arracha, et lui rejeta à la figure, en lui disant d'une voix épouvantable ; malheureuse mère, c'est vous qui m'avez conduit ici ; vous êtes mon véritable bourreau ! Si les premières fois que j'ai dérobé de petits objets, vous ne les eussiez pas reçus, si vous me les eussiez fait restituer, je me serais corrigé, et aujourd'hui, je ne vous déshonorerais pas par une mort ignominieuse, et je ne serais pas retranché du sein de la société, à la fleur de l'âge ! Allez, malheureuse mère, cacher votre honte et votre désespoir ! Voilà ce que je voulais vous dire, avant de mourir !

Si cette histoire ne suffit pas, pour jeter l'épouvante dans vos âmes, lisez la suivante, qui vous guérira peut-être de votre faiblesse.

Un père et une mère avaient un charmant enfant, qui leur promettait bien des jouissances, s'il avait été bien élevé. Mais, cet enfant, comme la plupart, avait les défauts de ses qualités ; il était vif, porté à la colère, et savait se venger des petites peines qu'on lui causait. La

mère qui était une femme éclairée et prudente, mit souvent sa tendresse de côté, pour infliger à son fils de sages corrections. Mais, le père, homme faible et d'un esprit borné, disait à sa femme, même en présence du petit enfant : laisse-le donc faire ; ce sont des espiègleries dont il se corrigera avec l'âge. Puis, ça me fait mal, quand je te le vois corriger. L'enfant profita de la leçon, et quand sa mère voulait le reprendre il se rebellait, en disant : ne me touchez pas, vous savez bien que papa vous l'a défendu, et si vous me corrigez, je lui direz tout, quand il sera entré. Avec un pareil enseignement, la mère perdit bientôt toute autorité sur son enfant, et force lui fut de l'abandonner à lui-même. Et le père ne lui adressant jamais un mot de reprimande, ses défauts grandirent à vue d'œil, et se changèrent bientôt en vices, qui prenaient de jour en jour de la gravité. Quand cet enfant eut l'âge de faire sa première communion, il était déjà un monstre d'impureté, et un blasphémateur, qui s'attaquait journellement à Dieu et à ses saints. Mais, il sut si bien jouer le rôle d'hypocrite, que le prêtre qui était chargé des catéchismes, l'admit au nombre de ceux qui devaient communier ; et pour son malheur, lui, véritable démon, vint prendre place à la table du Seigneur, parmi les anges. Cette démarche mit le sceau à sa réprobation, et de ce moment, il devint un prodige de scélératesse. Cependant, le père était tellement aveuglé, qu'il disait à la mère de fermer les yeux, sur ce qu'il appelait ses petites imperfections.

Suivons-le maintenant, depuis cette époque,

jusqu'à sa mort, qui suivit d'assez près. Dans l'après-midi, de ce grand jour, au lieu de se rendre à l'église, comme les autres enfants, pour la renouation des promesses du baptême, ce monstre, après s'être emparé d'une hache, se rendit à un calvaire, qui se trouvait à quelque distance, brisa le tronc qui était attaché au pied de la croix, s'empara de quelques pièces de monnaies qu'il y trouva. Mais, il ne s'arrêta pas à ce vol sacrilège. Aveuglé par la fureur, guidé par le désespoir, il escalada la croix, mutila le Christ, en lui détachant les bras, en lui abattant la tête. Après ce forfait affreux, comme Caïn, il aurait voulu se fuir lui-même. L'œil en feu et égaré, il alla se cacher dans un bois. Pendant qu'il était à s'étourdir sur son abominable conduite, une jeune fille qui avait communié le matin, passa à quelque distance. Il la poursuivit, s'empara d'elle, lui fit subir les plus indignes traitements, et la laissa même pour morte. A la suite de cette atrocité, ne sachant plus où conduire ses pas, il se dirigea vers la maison paternelle. Là, nouvel attentat ! Sa mère ayant voulu lui donner de sages conseils, sur les moyens de conserver les fruits de sa première communion, il devint furieux et porta la barbarie jusqu'à la menacer de lui donner la mort, si elle disait un mot de plus. Il la frappa même si rudement sur la tête, qu'il la renversa toute ensanglantée, sur le sol. Le père entra sur ces entrefaites, et comme il se permit d'exprimer sa surprise de la conduite de son fils, celui-ci lui signifia, par d'horribles blasphèmes, de se taire de suite, et déjà une barre de fer était levée sur sa tête.

Dans la soirée, ce fils monstrueux mit la main sur une somme d'argent considérable, et prit la fuite, pendant la nuit. Pendant quinze jours, cet enfant se livra à tous les désordres, et pour se procurer de l'argent, il incendia une maison, espérant mettre la main sur la caisse, dans le désarroi qu'amène toujours un déménagement précipité. Quelques jours après, il poussa l'audace plus loin, et profita des ténèbres de la nuit, pour assassiner un ami de son père, qui était très riche. Comme ce jeune bandit ne manquait pas d'une grande habileté, et qu'il savait jouer le rôle d'un parfait hypocrite, il put échapper assez longtemps aux recherches de la justice. Trois mois après ces événements tragiques, fatigué de la vie nomade qu'il menait, notre monstre revint à la maison palernelle. Mais était-ce pour consoler ses parents, de l'extrême douleur dans laquelle il les avait jetés ? Au contraire, il venait mettre le comble à leur désespoir, et se venger de la faiblesse que son père avait eu à son égard. Il y avait à peine quelques heures qu'il était dans sa famille, quand, au moment où il allait se mettre au lit, on entendit frapper rudement à la porte. Quand on ouvrit, on aperçut rien moins que deux hommes de police, qui avaient découvert le vrai coupable, dans les deux attentats qui avaient été commis les jours précédents, et qui venaient s'en emparer. A la vue de ces hommes, notre jeune criminel entra dans une grande fureur, et comme son père s'approchait pour connaître la cause de cette visite nocturne, il le saisit à la gorge, et faillit l'étrangler, en lui disant : " Sois

maudit, père infâme ; dans quelques jours, je monterai sur l'échafaud, pour y perdre la vie ; car je suis un voleur, un incendiaire, un meurtrier ; et c'est toi qui m'as formé à l'école du crime ! Misérable, tu m'as donné la vie, pour me conduire à une mort prématurée et ignominieuse ! Que n'ai-je au moins la satisfaction de t'arracher la vie, de mes propres mains, pour te punir de m'avoir laissé grandir dans le crime !.. Les hommes de la justice, arrachèrent ce malheureux père de l'étreinte de son fils, qu'ils entraînent au cachot, après l'avoir chargé de chaînes.

Un mois plus tard, ce grand criminel montait sur l'échafaud, pour y mourir en désespéré, et en maudissant la mémoire de son père.

Après cette exécution infamante, le père déchiré par le remords le plus cruel, mit fin à sa misérable existence, en se tranchant la tête. Terribles conséquences d'une tendresse mal entendue, et qui devraient arrêter sur le bord de l'abîme, tous ceux qui sont enclins à laisser grandir leurs enfants avec leurs défauts.

— 000 —

CHRONIQUE.

SIR GEORGE CARTIER.

Il y a quelques jours, nous avons recueilli de la bouche d'un brave cultivateur, les paroles suivantes : " Monsieur. le proverbe qui dit *qu'il faut mourir pour être loué*, se vérifie tous les jours. L'été dernier, pendant les élections

générales, M. Cartier était représenté comme le plus terrible ennemi de son pays ; c'était un lâche, un traître qui nous conduisait à la banqueroute, à l'esclavage, et qui ne méritait que l'exécration de ses concitoyens. Aujourd'hui qu'il est mort, un immense cri de douleur retentit par tout le pays ; il n'y a plus qu'une voix pour faire de lui les plus magnifiques éloges, et lui reconnaître toutes les grandes qualités d'un homme d'état. Après un changement si subit dans l'opinion, comment croire à la sincérité de ceux qui nous adressent la parole, pendant les luttes électorales ? N'est-ce pas une vraie comédie que l'on joue, en présence des électeurs.

Comme j'ai toujours cru que les prêtres n'avaient aucun intérêt à nous tromper, je m'adresse à vous, en toute confiance, pour que vous m'appreniez ce qu'il faut penser de ce compatriote, qui nous a gouvernés si longtemps."

Nous allons vous faire connaître le jugement que nous portons sur cet homme distingué, lui répondimes-nous, avec d'autant plus d'empressement que la reconnaissance nous fait un devoir, ainsi qu'à tous les habitants du Canada, de publier les nobles et grandes qualités de ce bienfaiteur de son pays. Êt en faisant le portrait de cette si remarquable figure, nous ne craignons d'être contredit par aucun de ceux qui nourrissent un reste de bonne foi et de sincérité.

Disons d'abord que la mort de Sir George Cartier laisse un vide immense, dans la repré-

sensation du pays, qu'elle est une perte nationale qu'il est difficile de réparer, dans les circonstances où nous nous trouvons, quoique nous ayons encore des hommes éclairés, et véritables amis de leur pays.

Sir George avait toutes les qualités d'un homme d'état, et à un très haut degré. Ses connaissances légales et constitutionnelles étaient à la hauteur de celles des légistes et des législateurs les plus distingués, de la mère patrie. Sa mémoire, qui était exceptionnellement heureuse, était un répertoire de faits, de dates, de renseignements qui étonnaient tous ceux qui avaient recours à sa science.

Son énergie renversait tous les obstacles qui s'opposaient à ses desseins, et lui a fait remporter les plus brillantes victoires, sur une majorité que le fanatisme portait souvent à refuser toute justice à ses coreligionnaires. On l'a vu souvent se placer en face du Haut-Canada, comme une barrière infranchissable, et lui défendre de porter une main sacrilège sur nos institutions. À sa voix émue et si fortement convaincue, les gros bataillons reculaient, en s'écriant : " la volonté de cet homme est irrésistible, il faut bien la subir malgré nous."

Son activité était telle, qu'elle ne pouvait être surpassée. L'action était un besoin constant de son âme ardente, et toute de feu.

Son intelligence supérieure en faisait une puissance à laquelle il était difficile de résister, et à laquelle encore, on se soumettait comme malgré soi. Cette conception prompte comme l'éclair, lui donnait un prestige, qui subjuguait tout

ceux que n'aveuglaient pas l'ambition, la haine, l'égoïsme ou l'intérêt personnel. Voilà le secret de l'influence qu'il a exercée sur son parti, jusqu'à sa mort.

Son désintéressement était proverbial, et rehaussait tellement ses autres qualités, qu'il désarmait souvent ses adversaires les plus acharnés, et les forçait de s'écrier : "Après tout, que dire à un homme qui n'est poussé que par le plus pur patriotisme, et qui semble autant mépriser la fortune, pour lui-même, qu'il est ardent à la procurer à ses concitoyens."

La sincérité, chez lui, vertu si rare aujourd'hui, et qui est le plus précieux trésor de l'amitié, était à toute épreuve, et s'exerçait à l'égard de ses opposants, comme à l'égard de ses amis. Elle lui donnait, parfois, une apparence de rudesse, qui cadrait mal avec son cœur généreux et sensible, et qu'un œil peu exercé, ou peu clairvoyant, ne savait pas toujours excuser, en considération du noble motif qui l'inspirait.

Sa probité et ses droites intentions n'ont jamais été mises en doute, que par des ambitieux qui ne regardent jamais aux moyens d'arriver, et qui auraient voulu recueillir sa brillante succession.

Enfin, en dépit de toutes les passions que l'esprit de parti, et les luttes politiques ont soulevées contre lui, Sir George passait aux yeux de tous, pour un des premiers hommes d'état du pays, et était considéré comme le canadien français qui honorait le plus notre nationalité.

C'était une de ces grandes et nobles figures, qu'on ne peut se défendre d'admirer, lors même

que leur éclat nous éblouit, et qu'on voudrait les couvrir d'un voile d'ignominie!

Nous ne comparerons pas Sir George Cartier aux Laval, aux Plessis, aux Demers, aux Casault et à tant d'autres ecclésiastiques éminents, qui ont brillé comme autant de flambeaux lumineux, pour éclairer les âmes et les intelligences de leurs concitoyens; car les œuvres spirituelles et intellectuelles sont autant au-dessus des œuvres qui conduisent surtout aux progrès matériels, que le ciel est au-dessus de la terre. Mais, nous le mettrons en face de nos plus grands hommes, qui ont consacré leur existence à la politique, et nous affirmons qu'il vient en première ligne, et qu'aucun n'a rempli une page aussi brillante, et aussi large de notre histoire. Pour en avoir la preuve la plus convaincante, il suffit de jeter un coup d'œil, sur les travaux immenses qu'il a accomplis, depuis près de vingt ans. Pendant cette période, toutes les réformes législatives, toutes les grandes entreprises ont été inspirées, exécutées par lui.

Avant de suivre notre héros dans ses exploits, disons un mot de son entrée dans la vie, et de ses premières années. Sir George est né à St. Antoine, en 1814. Son père qui était marchand, se nommait Jacques Cartier. Son aïeul, qui se nommait aussi Jacques, et qui était un riche marchand, de la même paroisse, avait représenté le comté de Surrey, qui contenait les paroisses renfermées aujourd'hui, dans le comté de Verchères. Cette famille descend en ligne directe du frère de l'illustre navigateur qui a découvert le Canada.

De bonne heure, le jeune George fut placé au collège de St. Sulpice, où il fit un cours d'études distingué. Au sortir de cette maison pour laquelle il conserva toujours le plus précieux souvenir, il se consacra à l'étude du droit, et ses succès en cette étude furent tels, qu'il fit dès lors concevoir la plus grande espérance pour l'avenir. En 1835, à peine âgé de 21 ans, il fut admis à la pratique de la loi, après le plus brillant examen. Aussitôt, la haute société lui tendit les bras. Mais, il ne se livra à ses protecteurs, qu'avec cette réserve qu'inspire la prudence.

C'est à son entrée dans le monde, à la fleur de l'âge, qu'il donna une idée de l'ardent patriotisme qui devait être le mobile de toutes ses actions, jusqu'à la fin de sa carrière; et toute son âme se révéla dans ce chant patriotique, qui, depuis lors, est dans toutes les bouches : "*O Canada, mon pays, mes amours.*" Cette cantate lui attira des applaudissements prolongés, lorsqu'il la fit entendre pour la première fois, au banquet de notre fête nationale, en 1835. De ce moment, il a saisi toutes les occasions qui se présentaient à lui, de prouver le grand amour qu'il a toujours nourri, pour sa nationalité, et la foi qu'il avait en elle. Dans la vie privée, comme dans la vie publique, en face des Canadiens français; comme en présence des Anglais, des Irlandais, des Ecossais, en Canada, comme en Angleterre, comme en France, "*mon pays, mes amours,*" a toujours paru le cri le plus naturel à son cœur. Pour faire partager à tous ses concitoyens les nobles sentiments qui l'ani-

maient, il a souvent fait entendre les paroles suivantes, qu'il répétait avec tant d'enthousiasme à Ottawa, en 1868, encore à l'occasion de notre fête nationale.

“ Il n'est pas permis de fermer les yeux sur l'importance et les destinées de notre nationalité, etc. Notre passé est glorieux, notre présent est plein d'espérance et d'encouragement, notre avenir sera prospère, si la Providence, tout en nous montrant la bonne voie, continue de guider nos pas, etc.

“ Ce qui doit accroître notre espérance, c'est que dans notre passé, ce qui paraissait devoir nous perdre, les événements qui semblaient destinés à nous anéantir, ont tourné à notre avantage. Quoi de plus pénible, au premier abord, que la conquête, qui nous livrait, sans défense, à un vainqueur, qui en voulait à notre foi, à nos lois, à notre langue ? Et pourtant, cette conquête nous a sauvés des hontes, des misères et des infamies de la révolution française ! Ce qui nous était présenté comme la coupe d'ignominie, ce que nous avons accepté avec la plus grande répugnance, parceque nous le regardions comme le plus dur esclavage, a fini par nous donner les libres institutions dont nous jouissons aujourd'hui, et sous lesquelles, nous vivons contents et prospères. Et qui niera qu'à l'ombre du nouveau drapeau qui nous protège, nous nous sommes toujours montrés *des hommes de cœur, des hommes de religion, de loyauté et de progrès.*”

Tout jeune avocat, M. Cartier subit, comme tant d'autres, le prestige de M. Papineau, et son

âme ardente et inexpérimentée, le jeta dans l'insurrection de 1837. Il donna même son concours chaleureux, à ceux qui se chargèrent de révolutionner notre population. Quand il fallut payer de sa personne, il n'écouta que son courage, et la fameuse bataille de St. Denis est là, pour nous dire si la bravoure lui faisait défaut.

Cette ardeur intempestive a été la grande faute de sa vie, et nous ne pouvons l'atténuer, qu'en reconnaissant qu'elle était l'œuvre d'un novice, qui s'était attaché trop aveuglement aux pas de ceux qu'il regardait comme ses maîtres.

La tête de Sir George fut mise à prix, et pour échapper au danger qui le menaçait, force lui fut de prendre le chemin de l'exil.

L'expiation suivit donc de près la faute, et les circonstances qui accompagnèrent sa fuite furent pour lui une rude leçon, dont il fit le profit de toute sa vie.

Lorsque le calme fut parfaitement rétabli, M. Cartier se hâta de revenir au Canada, pour se livrer à la pratique du droit. Il lui fallut peu d'efforts pour réparer le temps perdu et couvrir les pertes qui avaient été la conséquence de la part qu'il avait prise, à l'échaffourée de ses chefs. Ses talents brillants, son travail assidu, sa grande honnêteté, lui assurèrent de nombreux clients. Cependant, il ne demeura jamais étranger à la politique, et tout en paraissant consacrer tous ses instants à la pratique de sa profession, il rendait des services signalés à ceux que le pays s'était donnés pour chefs.

Pourtant, il refusa longtemps d'entrer dans la vie publique, et ce ne fut qu'en 1849 qu'à la sollicitation de M. Lafontaine, et de ses nombreux amis, il consentit à se porter candidat à Verchères, qu'il représenta jusqu'en 1861.

Il accepta avec empressement le drapeau des pères du gouvernement constitutionnel, MM. Lafontaine et Baldwin ; il devint un de leurs plus fermes appuis.

En 1851, à la formation du ministère Hincks-Morin, il refusa un portefeuille. En 1853, tout en prenant la part la plus active aux travaux parlementaires, il refusa encore d'entrer dans l'administration, malgré les pressantes sollicitations de ses collègues. Sa persistance à refuser les honneurs, tout en se livrant à un travail ardu, était la meilleure preuve qu'il pouvait donner, qu'il ne voulait rien accorder à l'ambition.

En 1855, il crut qu'il pourrait être taxé d'obstination, s'il persistait dans son refus, et consentit à faire parti du ministère McNab-Taché.

Nous oublions de dire qu'en 1854, quoique simple représentant du peuple, il prit la plus large part à toutes les importantes réformes, qui furent alors opérées ; et la sécularisation des Réserves du clergé, l'abolition de la tenure seigneuriale, la création du fond municipal, le Grand-Tronc ont eu en lui, un avocat aussi ardent qu'habile.

A cette époque, les libéraux ou mieux, les rouges qui avaient été repoussés de toute part, dans les élections de 1851, firent pour ainsi dire, leur entrée triomphante, dans le parlement, puisque 14 à 15 d'entr'eux, avaient reçu

le suffrage populaire. Il trouvèrent en M. Cartier un terrible adversaire, qui les montra sous leur véritable couleur, et les signala comme les ennemis déclarés de nos institutions religieuses, de notre foi, et de nos mœurs. La guerre acharnée qu'il ne cessa de leur faire, leur fit éprouver des pertes sensibles, et aux élections suivantes, leur nombre fut considérablement réduit. Aussi, comme ils essayèrent de se venger. A chacune de ses élections, ils se ruaient sur son comté, en si grand nombre, qu'un homme spirituel du temps, disait : " Ils se nomment légions, il y en a un et même quelquefois deux, par maison. Il faut que Cartier soit un colosse, un roc inébranlable, pour résister à cette nuée d'oiseaux malfaisants et carnassiers." Un des chefs de ce parti, disait : " Cartier est dur comme un caillou, qui nous renvoie sur la *gueule* la masse avec laquelle on le frappe."

Aussi, jamais ce parti ne put se reconcilier avec Sir George, et si ses grandes qualités l'ont forcé de mêler sa voix aux concert d'éloges qui se sont élevées sur sa tombe entr'ouverte, c'est que son mérite est incontestable, et que ce serait faire une preuve trop évidente de sa mauvaise foi, que de garder le silence, dans une circonstance aussi solennelle.

En entrant dans le ministère, M. Cartier se rapprocha d'un homme qu'il avait jusque-là, considéré comme un ennemi irréconciliable. Cet homme était Sir John McDonald. De ce moment date une amitié et une alliance, qui ont duré jusqu'à la fin de la si glorieuse carrière, de notre Baronet.

À la résignation de Sir Étienne Taché, en 1857, Sir John Macdonald fut nommé premier ministre, et Sir George devint le *leader* de la représentation bas-canadienne. Ce dernier travailla à la fusion des deux partis qui se partageaient le Bas-Canada ; mais ce fut sans succès.

En 1858, se firent les élections générales qui se terminèrent par le triomphe éclatant de M. Cartier et de son parti. Mais le Haut-Canada donna un résultat tout différent, et là, les *grits*, les alliés de nos libéraux sortirent de la lutte, victorieux.

La session qui suivit, offrait donc tous les dangers, pour le parti au pouvoir ; aussi, il ne put tenir contre un vote de non-confiance, sur la question du siège du parlement.

C'est alors que vint l'administration de 24 heures, qui avait pour chef MM. Brown et Dorion.

La défaite humiliante des *grits* et des libéraux, ouvrit de nouveau à M. Cartier, et à son collègue et ami, les portes du pouvoir.

En 1861, Sir George abandonna le comté de Verchères, pour venir lutter contre M. Dorion, dans son château fort, à Montréal. Le triomphe qu'il remporta dans cette circonstance, fut d'autant plus glorieux pour lui, que les libéraux lui disputèrent le terrain pouce à pouce, et semblèrent se multiplier, pour lui arracher la victoire. Jamais lutte ne fut plus ardente, et plus vaillamment soutenue. La défaite de M. Dorion fut accompagnée de celle de M. Brown, en Haut-Canada.

Pendant la session qui suivit, le bill de

milice amena encore la chute du ministère McDonald-Cartier, auquel succéda l'administration S. McDonald-Sicotte. Cette dernière ne vécut que onze mois, et céda sa place au ministère McDonald-Dorion, qui en appela au peuple en 1863. Cette fois, encore, le verdict populaire fut favorable au parti conservateur, et quelques mois plus tard, M. Cartier remontait au pouvoir. Après avoir essayé ses forces contre l'opposition, Sir George ne se sentait pas assez puissamment appuyé, il fit une manœuvre habile, et qui prouvait une fois de plus, qu'il ne comptait pour rien ses intérêts et sa position, quand il s'agissait de sauvegarder ceux du pays. Il se retira sur le second plan, et supplia le Gouverneur de rappeler Sir Etienne Taché à la vie active. M. Taché marcha de concert avec John McDonald. C'était alors le temps de dire : Sir Etienne règne, mais Sir George gouverne. En faisant cette observation, nous n'avons l'intention, de n'offenser personne, car cette tactique était de convention, entre le chef et le subordonné.

Une nouvelle défaite vint encore entraver la marche des affaires, et démontra que les deux partis étaient impuissants à gouverner sûrement le vaisseau de l'État.

Jamais l'habileté et les ressources de M. Cartier ne se dévoilèrent mieux, que dans cette circonstance. Il dit à ses collègues : Aux grands maux, il faut les remèdes extrêmes ; cette fois, il faut manœuvrer de manière que notre salut nous vienne de notre plus cruel ennemi. Appelons à notre secours le chef des *grits* ; et de

concert avec lui, substituons l'union fédérale à l'union législative ; le bien du pays est là.

M. Cartier se mit aussitôt à l'œuvre, pour exécuter ce projet colossale, et il manœuvra si habilement, que quelques semaines lui suffirent pour opérer un rapprochement entre l'opposition du Haut-Canada, et le parti conservateur des deux provinces. De ce moment, la Confédération fut décidée, et de nouvelles élections vinrent faire sanctionner ce projet, par le vote populaire.

Ce tour de force de M. Cartier constitue un de ses plus beaux titres de gloire, puisqu'en l'exécutant, il a sauvé son pays d'un grand danger, peut-être de la guerre civile.

De ce moment, Sir George a commandé la situation, et on pouvait dire de ce chef de notre Province : "l'Etat est ce que M. Cartier le fait." Pour le démontrer, il suffit d'énumérer les principaux de ses actes. Il a doté le Bas-Canada de la décentralisation judiciaire, de la modification des lois criminelles, de la codification des lois civiles et des procédures ; il a mis la dernière main au règlement de la question de la tenure seigneuriale ; il a mis les lois françaises en force, dans les township de l'Est ; et comme on vient de le dire, il est le père de la constitution qui nous régit aujourd'hui. On sait encore quelle part il a prise à la construction du chemin de fer intercolonial. Si les provinces de Manitoba et de la Colombie Anglaise, sont entrées dans la Confédération, n'est-ce pas à lui, qu'on le doit en grande partie ? N'est-ce pas lui, qui a su attacher au Bas-Canada la pre-

mière de ces provinces, qu'Ontario réclamait à grands cris comme sienne. Et si jamais le chemin du Pacifique s'exécute, à qui plus qu'à M. Cartier devra-t-il son existence ?

Après des travaux aussi considérables et tous exécutés dans l'intérêt de son pays, ce vaillant patriote ne méritait-il pas la reconnaissance de tous ses concitoyens, ne méritait-il pas d'être acclamé d'une extrémité de la Puissance à l'autre. Qui mieux que lui avait droit de se reposer sur ses lauriers ?

Hélas ! faut-il le dire ? La plus noire ingratitude est venue abreuver ses derniers jours ! Et une grande ville qu'il a comblée de bienfaits, doit aujourd'hui voiler sa face, se frapper le front, en confessant qu'elle a hâté ses pas vers la tombe, en lui refusant la confiance, qu'elle lui devait à tant de titres. Quant à nous tous, qui jouissons de ces travaux, de ses actes, de dévouement, de son patriotisme, et pour qui il a sacrifié son repos, sa santé et sa vie, gardons-lui un précieux souvenir. Que son nom soit dans toutes les bouches, et prions pour que le ciel, en lui accordant la récompense due à la vivacité de sa foi et à la droiture de ses intentions, nous accorde un nouveau chef qui pourra travailler sûrement et efficacement à la défense et à la conservation de notre religion, de nos lois, de notre langue. N'oublions pas qu'un chef suivant le cœur de Dieu, s'accorde à la prière.

MONDE RELIGIEUX.
DÉCÈS.

Voici ce qu'on nous communique de St. Antoine de Tilly :

Monsieur l'abbé, nous espérons que vous aurez la bonté d'annoncer dans les colonnes de la *Gazette des Familles*, la mort d'un brave citoyen de cette paroisse, arrivée dans les tristes circonstances suivantes :

M. Edmond Lafleur est décédé subitement à Ste. Croix, chez le Capt. Rosa, propriétaire du bateau Ste. Croix. Le défunt était ingénieur à bord de ce vaisseau.

Le jour de Pâques, ce fervent catholique eût le bonheur de remplir son devoir pascal.

Le lendemain, il quittait sa famille, pour se rendre à son poste, mais, il n'a pu travailler que quelques jours. Le dix neuf, vendredi matin, après s'être levé à 5 heures, il est descendu de sa chambre avec la plus grande vitesse, et s'est rendu au lit du Capt. Rosa. Celui ci, en l'apercevant, se hâta de sauter par terre, et de le mettre à sa place ; mais déjà, ce n'était plus qu'un cadavre.

Le défunt laisse une épouse et neuf enfants entre les mains de la divine Providence, puisque toutes ressources leur manquent.

Edmond Lafleur n'était âgé que de 48 ans, et rien n'annonçait une fin aussi prochaine.

Que ses coparoiissiens et ses amis, tout en élevant de ferventes prières vers le Ciel, pour lui obtenir le repos éternel, n'oublient pas de venir au secours d'une famille si cruellement épouvée.